

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PRAT DE BOUC, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Eric JOB, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Philippe LEBERICHÉL, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Béatrice CHEVALLET, Thierry DALLE, David GENEIX, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Robert JOUVE, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDE, Marie-Laure TIBLE, Josette TOUZET, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Danielle GOMONT À Eric JOB
Alain GRIFFE À Philippe ROSSEEL
Robert JOUVE À Didier ACHALME

Danièle MAJOREL À Jean-Pierre PENOT
Josette TOUZET À André BOUARD

Date de convocation : 13 juillet 2023
Secrétaire de séance : Xavier FOURNAL
Membres en exercice : 57
Présents : 29 – Pouvoirs : 5 – Votants : 34

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Réalisation d'une étude de gouvernance préalable à la mutualisation des services d'eau potable et d'assainissement à l'échelle du territoire de Hautes Terres Communauté et accompagnement au transfert de la compétence : lancement d'un marché public de type accord-cadre

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes qui prévoit un transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la procédure adaptée selon les modalités les articles L.2123-1, R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la commande publique ;

Considérant les réunions de conférences des maires élargies organisées les 12 mai et 24 juin 2023 pour débattre des modalités préparatoires au transfert de la compétence eau assainissement ;

Vu la délibération en date du 29 juin 2023 validant le principe de lancer une étude de gouvernance sous maîtrise d'ouvrage communautaire pour préparer le transfert de la compétence eau et assainissement ;

Considérant que Hautes Terres Communauté s'appuie sur les services de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » (CIT) pour le lancement et l'exécution de l'étude de gouvernance préalable à la mutualisation des services d'eau potable et d'assainissement à l'échelle du territoire de Hautes Terres Communauté & accompagnement au transfert des compétences. CIT exerce une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ;

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum et avec maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R. 2162-2 alinéa 2 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique ;

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre sans décomposition en tranche ni en lot, composé de plusieurs phases qu'il sera possible de commander au fur et à mesure des besoins ;

N° Phase	Phase
1	Etat des lieux des services d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif
2	Définition d'un niveau de service futur et élaboration d'un plan prévisionnel d'investissement
3	Etude comparative des scénarii de transfert de compétence et de mutualisation des services d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif
4	Assistance au transfert des compétences Eau Potable et Assainissement

Considérant que la durée du marché est estimée à 36 mois ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le lancement d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'une étude de gouvernance préalable à la mutualisation des services d'eau potable et d'assainissement à l'échelle du territoire de Hautes Terres Communauté & accompagnement au transfert des compétences ;
- **DE FIXER** le montant maximum de l'accord-cadre à 200 000 € HT ;
- **DIT** que les dépenses liées à ces prestations sont prévues au budget primitif 2023 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.